

Mon cher Monsieur Legendre

J'ai été obligé d'attendre quelques jours le compte que devaient remettre vos amis pour régler celui de faudet qui par suite de leur dévotion, vous restait dans le même de mes dégrés je ne puis donc vous répondre qu'aujourd'hui aux questions que vous m'adressez

Vous avez fait en

En or napoléons	90 ^{fr.}
En Piastre 180 ^{fr.} qui réduites en francs au tant		
De 43 ^{fr.} 1/2 au quel nous les tenons forment une		
Somme de fr. 978-30		978...30
Somme totale		1498...30

De la quelle il faut déduire

1 ^o pour le compte de cuisinier la somme partant de 1- ^{fr.}		
2 ^o pour argent prêt à l'agence chez m ^o Gouin	60	..
3 ^o et enfin pour dépenses faites en votre nom	7	..
part m ^o Sabard	7	..
Total		70..9 ^{fr.}

qui en francs au tant de fr. 43^{fr.} 1/2
forment une somme de fr. 380.70 à déduire

	380	70
Reste donc en Piastre à votre compte	1117	60

Je ne suis pas jugé convenable de mettre dans votre main 380 fr. en or comme vous le demandiez parce qu'il n'y a pas moyen de garantir l'arrivée en même monnaie à moins de payer à l'épicière le droit de change de place et celui de transport

Vos premiers deux Voyages de 1777th & 78th en tout ou partie
 Chez M. Guin ou tel vous conviendrait touché sans question
 à l'égard M. Leffo s'offre à vous la faire touché chez son
 Père banquier au Laiton 110 = rue de la Harpe sans aucune peine
 Vous nous aviserez seulement du parti que vous aurez pris
 Sur cet article afin qu'on puisse en tenir par le même
 Courant.

Votre Pension n'est payable qu'à Rome en conséquence
 Vous ne venez point à un tel endroit que tous les trimestres
 ou tous les semestres pour éviter des frais trop fréquents
 De port de Lettres et de transport d'argent qui sont tous
 à votre Charge Vous choisissez donc je n'ai pas besoin
 d'ajouter que quand le moyen le présent sera découvert
 de faire le paiement de votre pension comme il se
 présente aujourd'hui par la femme que vous souhaitez
 Toucher à Paris je le ferais avec empressement.

Les deux derniers mois de l'année au présent vous
 être payés d'avance l'Administration ne remuant le total
 des paiements fait en plusieurs Voyages je fais le premier
 de chaque mois au présent en voyage fait sur
 ma Riponcarbité.

Le mois d'Avril ordonné par le Bailli de
 Flandre de Florence par le Conseil d'Espagne

Les 600 li. d'indemnité de voyage me sont fait
 Par qui les faire annuler mais j'imagine que vous pourrez
 obtenir de Monsieur un paiement de ce qui est dû.

ou le solliciter. je dirai vous aviserez cependant par M. Martini qui
 se trouve dans la même position que vous sans seulement être payé
 De cette femme il y a au moins.

quand aux obligations de votre pension elle fut touchée
 m'indiquant dans le règlement que vous consultez et vos études
 Peuvent toujours faire partie de l'exposition de votre
 Rome à l'Institut.

Sur la supposition que vous faites à l'égard du frais
 De votre Copie elle est complètement inadmissible. votre
 Copie est un travail obligatoire par lequel on rembourse
 le frais de Cide, de l'abbaye de Coudat mais on
 paye point au Bureau même qui ne fait pas copie à Rome
 Son voyage de Rome à Paris avec moi ne finit
 De séjour à la Pension ne lui est pas payé pour bien

quand ~~est~~ au Choix du tableau que vous devez
 Copier il est soumis à l'approbation du Directeur mais
 Comme vous retournez en France le Choix retourné à
 l'approbation de l'Académie que vous voudrez bien remettre
 à cette époque

Sur le paiement de votre retour qui a été
 Commencé que dans la Circonscription accord il faut noter
 que le degré d'avancement de vos travaux m'a fait
 Certifier je vous invite à Courir M. Martini
 qui s'est trouvé dans la position que vous avez
 fondée et qui vous indiquera la marche qu'il a prise
 après mon Chef un Projet de